



Assemblée Générale ordinaire 2025

Procès-verbal

Date et horaires

Jeudi 17 avril 2025 à 18h30

Animatrice

Athéna Leroy

Rédactrice du procès-verbal

Fallen Monticelli

Participant·es avec droit de vote (9 personnes)

Lia Giacomini, Fallen Monticelli, Athéna Leroy, Loïc Lopez, Thomas Tripod, Alice Aebischer, Edouard Simoneau, Florianne Monod, Guilhem Kokot

Participant·es sans droit de vote

Sarah Sandoz, Camille Spuhler, Sophie Philipona, Camille Juillerat, Karine van Trappen,

Excusé·es

Nils Privet, Chloé Borsatti

Table des matières

1) Approbation de l'ordre du jour	2
2) Approbation des procès-verbaux de l'Assemblée Générale ordinaire du 25 avril 2024 et de l'Assemblée Générale extraordinaire du 7 octobre 2024	2
3) Rétrospective de l'année 2024, présentation du rapport d'activités et des actions menées depuis l'Assemblée Générale extraordinaire par le comité de transition	2
4) Présentation et approbation des comptes 2024 et du rapport de l'organe de contrôle (votes)	4
5) Décharge du Comité pour la gestion financière 2024	5
6) Élection des vérificateurs des comptes 2026	5
7) Proposition d'organisation de la Commission associative et présentation du projet de création d'un Règlement de l'organisation	5
8) Élections des membres du Comité	5



Athéna Leroy accueille à 18h30 les personnes présentes et ouvre l'Assemblée. Elle rappelle les règles de vote et ayant droit de vote selon l'article 6 des statuts.

1) Approbation de l'ordre du jour

Un point « Divers » est ajouté à l'ordre du jour : transmission des valeurs du CPV aux nouveaux·elles membres.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2) Approbation des procès-verbaux de l'Assemblée Générale ordinaire du 25 avril 2024 et de l'Assemblée Générale extraordinaire du 7 octobre 2024

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

3) Rétrospective de l'année 2024, présentation du rapport d'activités et des actions menées depuis l'Assemblée Générale extraordinaire par le comité de transition

Édouard Simoneau prend la parole au nom du comité de transition, élu lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 7 octobre 2024. Arrivé en cours d'année, il indique ne pas se sentir pleinement légitime pour évoquer la période antérieure à son arrivée. Il privilégie donc de laisser la parole à Sarah Sandoz, directrice générale, estimant aussi que son témoignage – peu entendu lors de l'AG extraordinaire – sera essentiel pour mieux comprendre les défis internes et externes auxquels le CPV a été confronté.

Sarah Sandoz revient sur les conditions particulièrement difficiles dans lesquelles la direction a exercé sa mission depuis l'automne 2023. Malgré un engagement constant et la qualité du travail fourni, les membres de la direction ont vu leur intégrité professionnelle régulièrement remise en question. Le climat de gouvernance était marqué par un micromanagement rigide, des décisions prises sans lien avec le terrain, un manque d'écoute, des objectifs irréalistes, et des attentes contradictoires rarement accompagnées de reconnaissance.

Les rôles entre comité et direction étaient mal définis, ce qui a entraîné des ingérences constantes dans l'opérationnel et un climat de peur au sein des équipes. Les conflits internes, malgré de nombreux signalements, n'étaient pas pris en compte, aggravant encore les tensions. Par ailleurs, la surcharge de travail et l'épuisement professionnel se sont multipliés, dans un contexte où la direction ne recevait ni soutien ni reconnaissance. Enfin, la communication interne était dégradée, sur fond de défiance, d'ambiguïtés et de rapports déséquilibrés.

L'élection partielle du nouveau comité à l'automne 2024, conjuguée à plusieurs démissions, a marqué un tournant. Sarah Sandoz salue l'arrivée de nouvelles personnes qui ont su, avec sérieux et engagement, s'emparer rapidement des enjeux et redonner de l'élan à l'association.



Elle adresse ses remerciements sincères à l'ensemble du comité de transition, à l'équipe professionnelle ainsi qu'aux partenaires dont le soutien fidèle a permis de tenir le cap en 2024.

Édouard Simoneau poursuit en revenant sur la difficulté de la transition entre les anciens et les nouveaux comités. Le fait que les nouveaux membres n'aient même pas pu identifier tous leurs prédécesseurs est un bon indicateur du climat et du niveau d'accompagnement dans cette passation. Il tient néanmoins à remercier les rares personnes qui ont facilité la continuité avec professionnalisme. Il informe ensuite que début décembre, le comité de transition a été convoqué par l'Office cantonal de l'enfance et de la jeunesse, à la suite d'une dénonciation anonyme. Une délégation du comité, accompagnée de la direction, s'est rendue à cette réunion sans y avoir été ni préparée ni informée au préalable. Lorsque le comité a appris que cette démarche émanait de l'ancien président Adrien Michel et de Patrick Johner, alors trésorier en fonction, cela a profondément ébranlé la confiance des équipes. Une enquête interne a été menée par la présidence et a conduit à l'exclusion de Patrick Johner du comité. Cette décision ne remet toutefois pas en cause son investissement dans l'exercice de sa fonction de trésorier.

Parmi ses premières priorités, le comité de transition s'est attelé à clarifier le cadre d'organisation et les responsabilités au sein de l'association. Plusieurs documents et processus ont été validés, permettant de stabiliser la structure et d'offrir à la direction les conditions nécessaires à la poursuite des projets.

Depuis son arrivée au CPV, Édouard Simoneau explique avoir été confronté à de nombreuses rumeurs et prophéties, notamment sur la direction ou la situation financière de l'association. Sans préempter le rapport du trésorier sur l'écart entre le prévisionnel le plus alarmiste et le résultat, il souhaite en revanche rétablir un fait concernant le mode de management de la direction : à aucun moment il n'a observé de comportement méprisant, autoritaire ou intrusif de la part de Sarah Sandoz envers lui, ou devant lui envers le comité ou les équipes. Au contraire, il souligne et remercie Sarah Sandoz pour sa transparence absolue que le contexte soit flatteur ou pas, son intégrité et sa capacité à respecter le rôle du comité tout en maîtrisant clairement les limites de sa propre fonction.

Lorsque certain·es ont par exemple pu percevoir une forme d'interventionnisme, il y a vu, pour sa part, un vrai souci de protection et de préservation des équipes. Plus globalement dans son expérience de consultant en management auprès de dirigeants Édouard Simoneau précise que ce contexte lui a rappelé certains moments où il a pu voir des détracteurs critiquer l'identité forte de certains dirigeants qui parfois ont une personnalité trempée tout en observant par ailleurs les mêmes personnes se réjouissant de voir les dites organisations faire la différence en étant éminemment incarnées dans leur écosystème respectif ; sans toujours comprendre que ce sont précisément les mêmes forces qui alimentent ces deux polarités et qui sont à l'œuvre chez un dirigeant éclairé dans sa façon de conduire ses affaires et de porter haut ses valeurs.

Guilhem Kokot s'interroge sur l'exclusion de Patrick Johner, alors qu'Adrien Michel n'a pas fait l'objet de la même décision. Édouard Simoneau rappelle qu'Adrien Michel avait démissionné lors de l'Assemblée Générale extraordinaire, contrairement à Patrick Johner qui a



poursuivi son engagement au sein du comité de transition. L'exclusion s'inscrit ainsi dans le prolongement des éléments déjà évoqués.

Sarah Sandoz clôture cette séquence en présentant le rapport d'activité 2024, mettant en valeur les nombreux succès obtenus grâce à l'engagement de l'équipe professionnelle. Elle présente également de manière synthétique les recommandations du Service d'audit interne de l'État de Genève (SAI) et informe l'Assemblée du respect des délais pour la transmission des premiers livrables.

4) Présentation et approbation des comptes 2024 et du rapport de l'organe de contrôle (votes)

Les comptes sont présentés en détail à l'Assemblée par Loïc Lopez, trésorier, accompagné de Karine van Trappen, comptable.

Loïc Lopez met en avant l'évolution très positive de la situation financière de l'association en fin d'exercice 2024-2025. Alors que l'année précédente s'était achevée sur un important déficit, la situation a été redressée de manière remarquable grâce à la rigueur de gestion et à l'engagement constant de l'équipe professionnelle. L'exercice se clôture ainsi avec un bénéfice net de 15'088.51 CHF au 31 janvier 2025.

Il tient à saluer tout particulièrement le travail exemplaire de Karine van Trappen et Sarah Sandoz, qui ont su faire preuve d'un grand professionnalisme tout au long de l'année, malgré les difficultés rencontrées sous l'ancien comité, tant en raison de prévisions excessivement pessimistes que de choix de gouvernance pour le moins discutables. Leur persévérance a permis de garantir aujourd'hui une situation saine et un avenir plus serein pour l'association.

Loïc Lopez appelle cependant à la vigilance concernant l'évolution des aides financières, dont les enveloppes disponibles tendent à diminuer.

Il souhaite également exprimer, au nom de l'association, sa profonde gratitude envers les partenaires financiers – publics et privés – dont le soutien précieux permet non seulement d'alléger les coûts pour les familles, mais aussi de lancer des projets essentiels, comme la refonte de notre base de données.

Il réaffirme son soutien au travail de valorisation du monitorat porté par le CPV, et se réjouit qu'une Fondation ait permis, pour la première fois, la mise en place d'une indemnisation pour chaque jeune participant aux formations.

Enfin, il adresse ses remerciements à l'ensemble de l'équipe professionnelle pour sa rigueur et sa capacité à faire face aux défis rencontrés. Grâce à son engagement, le CPV peut aujourd'hui être fier de son action et de sa santé financière retrouvée.



Les comptes et le rapport de l'organe de contrôle sont approuvés.

- **OUI** : 8 voix
- **NON** : 0 voix
- **Abstention** : 1 voix

5) Décharge du Comité pour la gestion financière 2024

Les membres du comité sont remercié.es par Athéna Leroy pour leur engagement et la qualité du travail réalisé depuis octobre 2024.

Les comptes et le rapport de l'organe de contrôle sont approuvés.

- **OUI** : 4 voix
- **NON** : 0 voix
- **Abstention** : 5 voix

6) Élection des vérificateurs des comptes 2026

Karine van Trappen présente l'offre de PKF Fiduciaire SA. Plusieurs offres ont été reçues et soumises au comité. Celle de PKF Fiduciaire a été retenue par la direction et le comité pour être soumise à l'Assemblée en raison des nombreux labels qualité et collaborations de la société.

La fiduciaire PKF Fiduciaire SA est élue à l'unanimité pour 5 ans.

7) Proposition d'organisation de la Commission associative et présentation du projet de création d'un Règlement de l'organisation

Loïc Lopez revient sur les derniers mois, durant lesquels la mise en place des premières séances de la commission associative n'a pas encore pu avoir lieu, en raison des priorités d'action urgentes du nouveau comité. Il propose de laisser la parole à Sarah Sandoz pour la présentation du projet de Règlement d'organisation, et invite toute personne intéressée à rejoindre la commission à le contacter par la suite.

Sarah Sandoz présente le projet de création d'un Règlement d'organisation, qui sera élaboré avec l'accompagnement d'un consultant externe spécialisé. L'Assemblée accueille favorablement cette initiative, dont la réalisation débutera dès la fin des vacances d'été 2025.

8) Élections des membres du Comité

Les personnes ayant adressé leur candidature à la présidente se présentent et exposent leurs motivations à rejoindre le comité ou renouveler leur engagement.

Me Alice Aebischer, Lia Giacomini, Athéna Leroy, Loïc Lopez, Fallen Monticelli et Edouard Simoneau sont élu·es à l'unanimité par acclamation.



9) Divers

Karine van Trappen souligne que le rôle de relais politique a longtemps été assuré par une personne dédiée au sein du CPV. Une proposition avait été faite pour un nouveau relais, mais celle-ci n'a pas abouti. Cette situation s'est finalement avérée favorable, car elle a permis d'éviter l'intégration d'une personne en contradiction avec les valeurs du CPV. Cet incident a ouvert la discussion sur les conditions d'intégration de nouveaux·elles membres au comité, notamment en ce qui concerne les valeurs essentielles. Karine insiste ainsi sur la nécessité de définir les valeurs fondamentales qu'un·e membre du comité doit impérativement partager.

Guilhem Kokot, quant à lui, précise que ce sujet ne pourrait pas être inscrit directement dans le règlement du comité, car il intervient dans le cadre d'un comité déjà élu, dont les membres ont été choisis selon un processus bien établi.

Sarah Sandoz propose la création d'une checklist pour vérifier les profils des candidat·es avant leur intégration. Elle suggère également la formation d'une commission de lobbying politique, composée de Sarah et de plusieurs membres du comité, dont Guilhem Kokot, qui a exprimé son intérêt et son accord avec les valeurs du CPV.

Ce point sera abordé lors des prochaines réunions du comité.

La présidente clôt la séance à 20h02 en remerciant chaleureusement chacune des personnes présentes pour la qualité et la richesse des échanges. Elle tient à souligner l'importance de ce moment collectif, au terme d'une période particulièrement intense et exigeante pour l'association, et exprime toute sa reconnaissance pour l'engagement et la résilience de chacun·e. Elle invite l'assemblée à poursuivre les échanges de manière conviviale autour d'un apéritif, et adresse ses remerciements à l'équipe logistique pour l'organisation soignée de cette séance. Enfin, elle partage sa confiance dans les dynamiques engagées et se réjouit des perspectives prometteuses qui s'ouvrent pour le CPV.

Signatures :

Genève, le 17 avril 2025

Sarah Sandoz

Directrice générale

Athéna Leroy

Présidente